



## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Date de convocation : 08/04/2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 21 Avril 2026

A 20 h

Le Conseil Municipal de la Commune de Martiel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à la mairie de Martiel, sous la Présidence de Monsieur Guy Marty, Maire.

#### **Président :**

Guy Marty, Maire

#### **Etaient présents :**

Guy Marty, Claude Villain, Sylvain Vours, Christian Roques, Gilles Fabre, Fanny Cournède, Magalie Galy, Magali Calmettes, Christine Colonges, Pascale Murat.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :** Michel Déléris, Jean-Paul Garrigues, Marie-Hélène Grosbois, Elise Couybes, Kévin Massoc.

#### **Ont donné procuration :**

- Michel Déléris a donné procuration à Guy Marty,
- Marie-Hélène Grosbois a donné procuration à Claude Villain

**Secrétaire de séance : Magalie GALY**

**Votants : 12    Quorum : 5**

#### **Ordre du jour de la séance :**

21/04/2026	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION	D2658
21/04/2026	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE MARTIEL	D2659
21/04/2026	VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	D2660
21/04/2026	VOTE DU BUDGET ILOT PAUL FAURE	D2661
21/04/2026	DELIBERATION PRIX DU LOYER DU LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE L'ECOLE	D2662
21/04/2026	CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET : 30.31/35 SOIT 30 H ET 18 MINUTES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 23 AOUT 2026	D2663
21/04/2026	DELIBERATION EMPRUNT DE 500 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL	D2664
21/04/2026	DELIBERATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS	D2665

La séance débute à **20 h**

Monsieur Guy MARTY désigne Mme Magalie GALY en qualité de secrétaire de séance.

### **D2658 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) = 35.69 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) = 73.49 %
- Taxe d'habitation (TH) = 8.5 %

Le Conseil Municipal délibère, valide ces taux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

### **D2659 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE MARTIEL**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de la commune de Martiel :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
VOTES : crédits d'investissement votés au titre du présent budget	728 310.00	886 906.20
Reports : restes à réaliser	402 268.70	348 399.26
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 726.76	0.00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 235 305.46</b>	<b>1 235 305.46</b>
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
VOTES : crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 049 413.32	781 091.70
Reports : Reste à réaliser	0.00	0.00
Reports : 002 solde de fonctionnement reporté	0.00	268 321.62
Total de la section de fonctionnement	1 049 413.32	1 049 413.32
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 284 718.78</b>	<b>2 284 718.78</b>

Le Conseil Municipal délibère, valide le BP 2026 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer les décisions induites par ce vote : mise en place des investissements, sollicitation des subventions et tout autre acte et/ou signatures afférentes au vote de ce budget.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

### **D2660 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2026 :

<b>EXPLOITATION</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au présent budget	43 187.02	27 570.46
RAR	0.00	0.00
Résultat reporté	0.00	15 616.56
Total exploitation	43 187.02	43 187.02
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits votés au présent budget	79 440.40	25 062.19
RAR	0.00	0.00
Résultat reporté	0.00	54 378.21
Total investissement	79 440.40	79 440.40
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>122 627.42</b>	<b>122 627.42</b>

Le Conseil Municipal délibère, valide le budget assainissement 2026 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer les décisions induites par ce vote : mise en place des investissements, sollicitation des subventions et tout autre acte et/ou signatures afférentes au vote de ce budget.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

## D2661 : VOTE DU BUDGET ILOT PAUL FAURE

Monsieur le Maire présente le budget ILOT PAUL FAURE 2026 :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	0.00	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0.16
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	0.00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...		7083		Locations diverses		
605	011	travaux	voirie, VRD...	14296.00	7473		Subvention du département		
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables		757363		subvention	subv. budget principal	
627	011	services bancaires et assimilés			75822		prise en charge déficit	par le BP à la clôture	0.00
65822	65	Reversement de l'excédent	au budget principal (en cours d'existence du BC ou clôture BC) // c75821 du BP M5TAetD	0.16	75888		écart TVA		5.00
65888	65	Autres charges diverses	centimes TVA	5.00					
66111	66	intérêts emprunt							
66112	66	ICNE							
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial		7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial		71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	14 296.00
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	0.00	791	043	transfert charges de foncti	transfert frais bancaires	0.00
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0.00	796	043	transfert charges financières	transfert intérêts emprunt	0.00
			<b>TOTAL</b>	<b>14 301.16</b>				<b>TOTAL</b>	<b>14 301.16</b>
<b>EQUILIBRE</b>									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	0.00	001		résultat inv. reporté	excédent	32 380.23
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	
168742	16	avance commune	Remboursement à la commun	18 084.23	168742	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	14 296.00	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	0.00
			<b>TOTAL</b>	<b>32 380.23</b>	3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0.00
			<b>TOTAL</b>	<b>32 380.23</b>				<b>TOTAL</b>	<b>32 380.23</b>
<b>EQUILIBRE</b>									

Le Conseil Municipal délibère, valide le budget ILOT PAUL FAURE 2026 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer les décisions induites par ce vote : mise en place des investissements, sollicitation des subventions et tout autre acte et/ou signatures afférentes au vote de ce budget.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

## D2662 : DELIBERATION PRIX DU LOYER DU LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réfection complète du logement situé au-dessus de l'école vient de s'achever. Il propose de louer cet appartement au tarif de 450 € par mois.

Madame Claude Cabrit est intéressée et Monsieur le Maire propose de lui louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le Conseil Municipal délibère, valide cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

**D2663 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET : 30.31/35 SOIT 30 H ET 18 MINUTES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 23 AOUT 2026**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : assistance à la responsable de production culinaire de la cantine de l'école. Ce poste était pourvu par une adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe qui a obtenu sa mutation.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service annualisée de 30 heures et 18 minutes, soit 30.31 /35<sup>ème</sup> à compter du 23 août 2026, pour un poste d'assistante à la responsable de production culinaire de la cantine de Martiel. L'agent travaillera 33 h pendant 42 semaines et sera rémunéré sur 30 h et 18 minutes

Après en avoir délibéré le conseil municipal ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

#### **D2664 : DELIBERATION EMPRUNT DE 500 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL**

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir financer les investissements prévus au BP 2026 il convient de contracter un emprunt d'un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros).

Il indique avoir contacté plusieurs banques et que la proposition la plus intéressante est celle du CREDIT MUTUEL qui propose :

- 500 000 € (cinq cent mille euros),
- Au taux fixe de 3.7 %,
- Pour une durée de remboursement de 15 ans,
- Remboursement annuel du crédit = 43 584.65 € pour une année pleine,
- La disponibilité des fonds sera versée avant le 30 juin 2026, soit en totalité, soit par fraction,
- Les frais de dossier se montent à 0.10 % du montant soit 500 € payables à la signature du contrat,
- Possibilité de remboursement sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant total du capital remboursé par anticipation

Le Conseil Municipal délibère, valide cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

#### **D2665 : DELIBERATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communales des impôts directs.

Le Conseil Municipal délibère et décide de nommer :

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
<b>Guy MARTY, Maire</b>	<b>Claude VILLAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>
Marie-Hélène GROSBOIS	Annie BLAQUIE
Jean-Luc GAILLARD	Pierre-Yves BOUYSSSEL
Gérard VAURS	Guillaume OLIVIER
Pascale MURAT	Annie VILLAIN
Gilles FABRE	Alain MAZARS
Marie-Hélène JONQUET	René GARRIGUES

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Nom Prénom	Vote	Nom Prénom	Vote
MARTY GUY	POUR	VILLAIN CLAUDE	POUR
CALMETTES MAGALI	POUR	DELERIS MICHEL	POUR
GROSBOIS MARIE-HELENE	POUR	COUYBES ELISE	EXCUSE
GALY MAGALIE	POUR	JEAN-PAUL GARRIGUES	EXCUSE
COLONGES CHRISTINE	POUR	FABRE GILLES	POUR
COURNEDE FANNY	POUR	ROQUES CHRISTIAN	POUR
VAURS SYLVAIN	POUR	MURAT PASCALE	POUR
MASSOC KEVIN	EXCUSE		

LE MAIRE, GUY MARTY

LE SECRETAIRE DE SEANCE, MAGALIE GALY